FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2018-2019/2
Titre	ARTS PLASTIQUES
Matières	HISTOIRE DE L'ART ET ANALYSE ESTHETIQUE RHETORIQUE DE L'IMAGE DESSIN D'APRES NATURE STRUCTURATION DE L'IMAGE TYPOGRAPHIE INFOGRAPHIE TECHNIQUES D'EXPRESSION

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée **ARTS PLASTIQUES**

Liste des matières (grille-horaire) :

HISTOIRE DE L'ART ET ANALYSE ESTHETIQUE
RHETORIQUE DE L'IMAGE
DESSIN D'APRES NATURE
STRUCTURATION DE L'IMAGE
TYPOGRAPHIE
INFOGRAPHIE
TECHNIQUES D'EXPRESSION

●●● Programme

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles [1] . Ces programmes sont téléchargeables sur le site http://www.walloniebruxellesenseignement.be/programmes.

Numéro du programme : **218/2009/248B**

Lien : http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/218-2009-248B.pdf

Nom du programme : **ARTS PLASTIQUES**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique artistique de qualification (CESS) ;

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de(s) l'examen(s) de

••• Modalités de passation

Type d'examen : Pratique et Oral

••• Condition(s) pour présenter l'examen oral

- Avoir participer à la réunion préparatoire pour les informations indispensables.
- Etre munis de tout le matériel nécessaire pour la réalisation pratique du thème donné.
- Etre présent tous les jours de la réalisation pratique et à la défense orale visant à argumenter les choix et options de la réalisation personnelle.

••• Condition(s) pour présenter l'épreuve pratique en cas d'épreuve théorique préalable pour les cours de l'option

••• Matériel

Matériel requis : Tout le matériel de dessin, crayons, marqueurs, latte, cutter, couleurs gouaches, pastels et autres médiums, papier suivant dimensions indiquées en rapport avec le thème, papiers couleurs, colle, papier collant, etc

Matériel autorisé : ordinateur ou tablette

Matériel refusé : tout montage déjà réalisé en extérieur

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel requis et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

••• Consignes d'examen(s)

1- Une rencontre préalable est organisée avec les candidats.

Y seront donnés : le thème ainsi que les consignes précises pour la réalisation pratique en 'atelier' +/- 4 jours.

Réponse à toutes questions relatives au thème et aux consignes.

2- Etre présent tous les jours définis pour la réalisation pratique avec le matériel nécessaire.

III. Annexes

Exemple d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.